

INFORMATION SHEET: IMPORTING DOGS AND CATS TO ISRAEL

Here by are the Veterinary Services guidelines, valid from 26/11/2023.

FICHE D'INFORMATION: IMPORTATION DE CHIENS ET CHATS EN ISRAËL

Voici les lignes directrices des Services vétérinaires, valables au 26/11/2023.

(Traduction FR non officielle – document à titre d'information)

Stage A – before import / Étape A – avant l'importation

- A. Animals importation into the State of Israel requires an import license issued by the Director of the Veterinary Services in the Ministry of Agriculture and Rural Development (hereafter, the Director) according to the Animal Disease Ordinance (Animal Imports), 5734 – 1974 (hereafter, the Ordinance). The Import Permit is personal, and cannot be transferred to someone else. In addition, an Import Permit is given to animals with 15 digits microchip, which number is stated in the Import Permit, as described in section G.

L'importation d'animaux dans l'État d'Israël nécessite une licence d'importation délivrée par le directeur des services vétérinaires du ministère de l'agriculture et du développement rural (ci-après le «directeur») conformément à l'ordonnance sur les maladies animales (importations d'animaux), 5734 – 1974 (ci-après l'«ordonnance»). Le permis d'importation est personnel et ne peut pas être transféré à quelqu'un d'autre. De plus, une licence d'importation est délivrée aux animaux munis d'une micropuce à 15 chiffres, dont le numéro est indiqué dans la licence d'importation, tel que décrit à la section G.

- B. Under the Regulations for the Control of Dogs (Imports and Holding of Dangerous Dogs), 5765 – 2004, it is prohibited to import a dog belonging to a dangerous breed¹, as well as a dog that is the result of a cross with a dangerous breed and that exhibits behavior patterns and physical traits similar to those of a dangerous breed; Excluding in exceptional instances, accompanied by an Import Permit from the Director as set out in the said regulation.

En vertu de la réglementation relative au contrôle des chiens (importation et détention de chiens dangereux), 5765 – 2004, il est interdit d'importer un chien appartenant à une race dangereuse¹, ainsi qu'un chien qui est le résultat d'un croisement avec une race dangereuse et qui présente des comportements et des traits physiques similaires à ceux d'une race dangereuse; À l'exception des cas exceptionnels, accompagnés d'une licence d'importation délivrée par le directeur, tel qu'énoncé dans ledit règlement.

- C. Import of Mini Bull Terrier dog will be done with an import permit only.
L'importation de chien Mini Bull Terrier se fera uniquement avec un permis d'importation.

- D. The import of feral cats (for example: Bengali and Savannah) is prohibited, as well as hybrids with feral cats and their offspring unless a written permit has been issued for them by the Nature and Parks Authority. The determining list is the one published on the Nature and Parks Authority website. Import of cats from such breeds require import permit.

L'importation de chats sauvages (par exemple: Bengali et Savannah) est interdite, ainsi que les hybrides avec des chats sauvages et leur progéniture, sauf si un permis écrit a été délivré pour eux par l'Autorité de la nature et des parcs. La liste déterminante est celle publiée sur le site Web de l'Autorité de la nature et des parcs. L'importation de chats de ces races nécessite un permis d'importation.

- E. Exemption from Import Permit will be given when the animals meet all the requirements listed below:

- 1) Accompanied by their owners on the same flight.
- 2) Up to two in number.
- 3) Were in the physical possession of the owner (stay with the owner) for at least 90 days before being brought to Israel.
- 4) Meet all the relevant / health requirements listed in this document.

Une dérogation au permis d'importation sera accordée si les animaux satisfont à toutes les exigences énumérées ci-dessous:

- 1) Accompagnés par leurs propriétaires sur le même vol.
- 2) au nombre de deux, maximum.
- 3) sont restés accompagnés physiquement du propriétaire (rester avec le propriétaire) pendant au moins 90 jours avant d'être amenés en Israël.
- 4) Répondent à toutes les exigences pertinentes / de santé énumérées dans ce document.

- F. The animal must be no less than 4 months of age upon arrival to Israel, with the exception of arrivals from countries² from which the pet can be imported from the age of 3 months.
L'animal ne doit pas être âgé de moins de 4 mois à son arrivée en Israël, à l'exception des arrivées en provenance des pays² d'où l'animal peut être importé à partir de l'âge de 3 mois.
- G. All animals must be tagged with a subcutaneous electronic chip that transmits on a frequency of 134.2 kilohertz and can be read with a chip reader that conforms to the terms of the ISO Standard No. 11784 and of Annex A of ISO Standard 11785.
Tous les animaux doivent être munis d'une puce électronique sous-cutanée qui transmet à une fréquence de 134,2 kilohertz et qui peut être lue à l'aide d'un lecteur de puce conforme aux termes de la norme ISO no 11784 et de l'annexe A de la norme ISO 11785.
- H. The determining vaccine against rabies is the vaccine given on the day of tagging or after the animal has been tagged as stated in section G and on the condition that the animal was at least three months old at the time of vaccination (or later, according to the manufacturer's instructions).
La primo- vaccination contre la rage est le vaccin administré le jour de l'identification ou après que l'animal ait été identifié comme indiqué dans la section G et à condition que l'animal était âgé d'au moins trois mois au moment de la vaccination (ou plus tard, selon les instructions du fabricant).
- I. An animal must be accompanied by an original official veterinary health certificate (according to the Israeli model certificate, Annex A), signed and approved by a government official veterinarian of the country of origin, which was issued not more than 10 days prior the arrival of the animal, stating that:
- 1) At the time of examination, it did not exhibit any symptoms of contagious or infectious diseases
 - 2) They have been vaccinated against rabies no more than one year and no less than 30 days (valid for the determining vaccine as specified in section H) prior to their arrival in Israel². If the animal was vaccinated more than once against rabies (as specified in section H) – the 30 days waiting period is not required, but the animal must be vaccinated against rabies no more than one year or according to manufacture instructions prior to arrival.
 - 3) Blood sample taken by an approved veterinarian and tested in an WOAHA / European Union (EU) approved laboratory, found that the rabies neutralizing antibody titer of the animal was equal to or greater than 0,5 IU/ml².
 - 4) The blood sample will be taken at least 30 days after the determining vaccine (as specified in section H). If the animal was vaccinated more than once against rabies (as specified in section H), and it's been more than 30 days since the determining vaccination, the 30 days waiting period is not required but 14 days waiting period (but not more than a year or according to manufacture instructions).
- Un animal doit être accompagné d'un certificat sanitaire officiel original (conformément au modèle de certificat israélien), signé et approuvé par un vétérinaire officiel du gouvernement du pays d'origine, délivré au plus tard 10 jours avant l'arrivée de l'animal, indiquant que:
- 1) Au moment de l'examen, il ne présentait aucun symptôme de maladies contagieuses ou infectieuses.
 - 2) Ils ont été vaccinés contre la rage au plus tard depuis un an et au moins 30 jours (valable pour le vaccin déterminant spécifié dans la section H) avant leur arrivée en Israël². Si l'animal a été vacciné plus d'une fois contre la rage (comme indiqué à la section H), le délai d'attente de 30 jours n'est pas requis, mais l'animal doit être vacciné contre la rage au plus tard un an ou conformément aux instructions de fabrication avant son arrivée.
 - 3) Un échantillon de sang prélevé par un vétérinaire agréé et testé dans un laboratoire agréé par l'OMSA et/ou l'Union européenne (UE) a révélé que le titre d'anticorps neutralisant la rage de l'animal était égal ou supérieur à 0,5 UI/ml².
 - 4) L'échantillon de sang sera prélevé au moins 30 jours après la primo vaccination (comme spécifié dans la section H). Si l'animal a été vacciné plus d'une fois contre la rage (comme spécifié dans la section H) et que plus de 30 jours se sont écoulés depuis la primo-vaccination, le délai d'attente de 30 jours n'est pas requis, mais de 14 jours (mais pas plus d'un an ou selon les instructions de fabrication).
- J. A dog or a cat that has left Israel may be accompanied by the export health certificate signed by an official government veterinarian in Israel if no more than 30 days have passed since the date it was signed by the private veterinarian. In the case of a dog it will be conditioned that in addition to the documents specified in sections P / Q, a valid holding permit will also be attached according to the law Regulating the Supervision of Dogs – 5633, 2002.

Un chien ou un chat qui a quitté Israël peut être accompagné du certificat sanitaire d'exportation signé par un vétérinaire officiel du gouvernement en Israël si pas plus de 30 jours se sont écoulés depuis la date à laquelle il a été signé par le vétérinaire privé. Dans le cas d'un chien, il sera conditionné qu'en plus des documents spécifiés dans les sections P / Q, un permis de détention valide sera également joint conformément à la loi sur la surveillance des chiens – 5633, 2002.

- K. The rabies titer test is valid for all lifelong of the animal if he was vaccinated against rabies annually or according the vaccine manufacture instruction.
Le test du titrage de la rage est valable pour toute la vie de l'animal s'il a été vacciné contre la rage chaque année ou selon les instructions de fabrication du vaccin.
- L. No person will import an animal unless through the following ports of entry which are allowed according to the Ordinance: Ben-Gurion Airport, Haifa seaport, Ashdod seaport, and Eilat seaport.
Nul ne peut importer un animal sans passer par les points d'entrée suivants, qui sont autorisés conformément à l'ordonnance: Aéroport Ben Gourion, port maritime de Haïfa, port maritime d'Ashdod et port maritime d'Eilat.
- M. Importation of an animal under an Import Permit to Israel will be done through the cargo terminal only and by means of an AirWay Bill only, as specified in section P.
L'importation d'un animal en vertu d'une licence d'importation en Israël se fera uniquement par le terminal de fret et au moyen d'une lettre de transport aérien tel que spécifié à la section P.
- N. It will be clarified that, animals brought under Import Permit through the passenger terminal will not be released. For information regarding the AirWay Bill and the release at the cargo terminal, you need to contact the cargo department of the airline flying the animal.
Il sera précisé que les animaux introduits sous couvert d'un permis d'importation par l'aérogare de passagers ne seront pas libéré. Pour plus d'informations concernant la lettre de transport aérien et la libération au terminal de fret, vous devez contacter le service fret de la compagnie aérienne qui transporte l'animal.
- O. Pets that require an import permit, except for dog of dangerous breeds¹, and have their bodies marked with a tattoo, tail or ears clipped, all for decorative purposes, are not allowed to enter Israel and will be returned to the country of origin.
Les animaux de compagnie qui nécessitent un permis d'importation, à l'exception des chiens de races dangereuses¹, et dont le corps est marqué d'un tatouage, d'une queue ou d'oreilles coupées, le tout à des fins décoratives, ne sont pas autorisés à entrer en Israël et seront renvoyés dans leur pays d'origine.

Stage B – before the flight / Étape B – avant le vol

- P. Pet owners importing pets with import permit are required to send a notification at least 2 working days prior to loading the shipment on the vessel (plane/ship) by e-mail to the offices of the Veterinary Services at the port of entry³. The notification will include the following documents:
- 1) Import Permit and Airway Bill.
 - 2) Health certificate, as specified in section I-J.
 - 3) The laboratory report of a valid neutralizing antibody titer of the animal, as specified in section I.
 - 4) Pets that were born with a short tail will also submit with the application the declaration regarding non-mutilation (Annex D) signed by a certified veterinarian from the country of origin and the tests specified in the appendix.

In case of arrival by plane, the documents will be transferred to the airport veterinary services through the cargo department of the airline from which the AirWay Bill was purchased.

Les propriétaires d'animaux de compagnie qui importent des animaux de compagnie munis d'un permis d'importation sont tenus d'envoyer une notification au moins deux jours ouvrables avant le chargement de l'envoi sur le navire (avion/navire) par courrier électronique aux bureaux des services vétérinaires au port d'entrée³. La notification comprendra les documents suivants:

- 1) Permis d'importation et lettre de transport aérien.
- 2) Certificat sanitaire, comme spécifié dans la section I-J.
- 3) Le rapport de laboratoire d'un titre d'anticorps neutralisant valide de l'animal, tel que spécifié à la section I.
- 4) Les animaux de compagnie nés avec une queue courte soumettront également avec la demande la déclaration de non-mutilation (annexe D) signée par un vétérinaire certifié du pays d'origine et les tests spécifiés dans l'annexe.

En cas d'arrivée par avion, les documents seront transférés aux services vétérinaires de l'aéroport par l'intermédiaire du service cargo de la compagnie aérienne auprès de laquelle la lettre de transport aérien a été achetée.

Q. Owners of pets to whom the director has granted an exemption from an import license will send, at least 2 working days before loading the animals onto the transport vehicle (plane/ship), through the [link](#) (in case of arrival through Ben-Gurion Airport) or via e-mail to the veterinary services offices at the import ports³ the following documents:

- 1) Owner's statement and notice regarding the arrival of an animal according to the wording detailed in Annexes B and C (in the case of submitting the application through the link as detailed above, the appendix is an integrated part of the application form and does not need to be attached separately).
- 2) Health certificate as detailed in section I and J.
- 3) The laboratory report of a valid neutralizing antibody titer of the animal, as specified in section I.

Les propriétaires d'animaux de compagnie auxquels le directeur a accordé une exemption de licence d'importation doivent envoyer, au moins 2 jours ouvrables avant le chargement des animaux dans le véhicule de transport (avion / bateau), via le lien (en cas d'arrivée par l'aéroport Ben Gourion)

<https://govforms.gov.il/mw/forms/PetPersonalImportation@moag.gov.il>

ou par e-mail aux bureaux des services vétérinaires dans les ports d'importation³ les documents suivants:

- 1) Déclaration du propriétaire et avis concernant l'arrivée d'un animal selon le libellé détaillé dans les annexes B et C (dans le cas de la soumission de la demande via le lien détaillé ci-dessus, l'annexe fait partie intégrante du formulaire de demande et n'a pas besoin d'être jointe séparément).
- 2) Certificat sanitaire tel que détaillé dans les sections I et J.
- 3) Le rapport de laboratoire d'un titre d'anticorps neutralisant valide de l'animal, tel que spécifié à la section I.

R. An owner / importer will not load the animal on to the vessel until after receiving a written approval (authorization to fly) in writing from the veterinary services in the port of destination confirming the import requirements of The State of Israel has been fulfilled.

Un propriétaire / importateur ne chargera pas l'animal sur le navire avant d'avoir reçu une autorisation écrite (autorisation de transport) des services vétérinaires du port de destination confirmant que les exigences d'importation de l'État d'Israël ont été remplies.

Stage C – after landing / Étape C – après l'atterrissage

S. Dogs and cats that are imported under Import Permit will arrive as cargo only; the animals will be inspected at one of the cargo terminals on Sunday to Thursday, except on the eve of holidays and Israeli holidays, as specified in the terms of the import permit. The inspection will include a physical inspection and inspection of documents by the port veterinary inspection team at the port and the animal cannot be released until after the approval by the government veterinary service at the port.

Les chiens et les chats importés en vertu d'un permis d'importation n'arriveront qu'en tant que cargaison ; les animaux seront inspectés dans l'un des terminaux de fret du dimanche au jeudi, sauf la veille des jours fériés et des jours fériés israéliens, comme spécifié dans les termes du permis d'importation. L'inspection comprendra une inspection physique et une inspection des documents par l'équipe d'inspection vétérinaire portuaire au port et l'animal ne peut être libéré qu'après l'approbation du service vétérinaire gouvernemental au port.

T. An animal for which an Import Permit and Airway Bill are not required may arrive through the passenger terminal. The owner must cross with the animal on the red route and declare it to the customs authorities. Un animal pour lequel un permis d'importation et une lettre de transport aérien ne sont pas requis peut arriver par l'aérogare des passagers. Le propriétaire doit traverser avec l'animal sur la route rouge et le déclarer aux autorités douanières.

U. The animals that meet the requirements listed above, received written approval in advance as specified in Stage B, and are healthy upon arrival will be released to the importer's home. Les animaux qui satisfont aux exigences énumérées ci-dessus, qui ont reçu l'approbation écrite à l'avance conformément à l'étape B et qui sont en bonne santé à leur arrivée seront relâchés au domicile de l'importateur.

- V. In the event that the demands of the Veterinary Services have not been met in full, the cats/dogs will: be returned to their country of origin, be transferred to a quarantine facility at the discretion of the Director, or a different decision in their case will be given by the Director according to the conditions he will dictate. Dans le cas où les demandes des Services Vétérinaires n'auraient pas été entièrement satisfaites, les chats/chiens pourraient :
- être renvoyés dans leur pays d'origine,
 - être transférés dans une installation de quarantaine à la discrétion du directeur,
 - ou une décision différente dans leur cas sera rendue par le directeur selon les conditions qu'il dictera.
- W. The importer/owner will be charged with all costs incurred due to the return of the animals to their country of origin, their transfer to and stay in quarantine, or as the Director will decide in their case. Including examinations, diagnoses, vaccinations, and special treatments if ordered by the Government Veterinarian. Tous les frais occasionnés par le retour des animaux dans leur pays seront à la charge de l'importateur / propriétaire d'origine, leur transfert et leur maintien en quarantaine, ou selon la décision du directeur dans leur cas. Y compris les examens, les diagnostics, les vaccinations et les traitements spéciaux si commandés par le vétérinaire du gouvernement.
- X. Within five working days of the animal's arrival in Israel, the dogs' owner has the obligation to contact the municipal authority where he will permanently reside in order to issue a license to keep the dog, as required by the law regulating The Supervision of Dogs, 5633-2002. Dans les cinq jours ouvrables suivant l'arrivée de l'animal en Israël, le propriétaire du chien a l'obligation de contacter l'autorité municipale où il résidera en permanence afin de délivrer une licence pour garder le chien, comme l'exige la loi régissant la surveillance des chiens, 5633-2002.
- Y. The valid version is the one published in the Israeli Veterinary Services and Animal Health web site in Hebrew. Chief Veterinary Officer For Import and Export La version valide est celle publiée sur le site Web des Services vétérinaires israéliens et de la santé animale en hébreu. Vétérinaire en chef Pour l'importation et l'exportation

1 The dangerous breeds are: American Staffordshire Bull Terrier (Amstaff), Bull Terrier, Argentinean Dogo, Japanese Tosa, Staffordshire Bull Terrier (English Staff), Pitt Bull Terrier, Brazilian Fila, and Rottweiler. In addition, any dog that is hybrid of these breeds and has similarities in its behavior pattern and physical characteristics to those of a dog belonging to a dangerous breed, including breed lines originating from a dangerous breed.

Les races dangereuses sont: American Staffordshire Bull Terrier (Amstaff), Bull Terrier, Dogo argentin, Tosa japonais, Staffordshire Bull Terrier (English Staff), Pitt Bull Terrier, Brazilian Fila et Rottweiler. En outre, tout chien hybride de ces races et présentant des similitudes dans son comportement et ses caractéristiques physiques avec ceux d'un chien appartenant à une race dangereuse, y compris les lignées de races provenant d'une race dangereuse.

2 With the exception of arrivals from Australia, New Zealand, Japan, United Kingdom, Ireland, Singapore, Cyprus, and Sweden; such dogs, if they were not vaccinated, must be vaccinated against rabies within 5 days of their arrival in Israel.

À l'exception des arrivées en provenance d'Australie, de Nouvelle-Zélande, du Japon, du Royaume-Uni, d'Irlande, de Singapour, de Chypre et de Suède; ces chiens, s'ils n'ont pas été vaccinés, doivent être vaccinés contre la rage dans les 5 jours suivant leur arrivée en Israël.

3

Port of entry	Port d'entrée	E-mail
Ben-Gurion Airport	Aéroport de Ben Gourion	vs-airport@moag.gov.il
Ashdod seaport	Port d'Ashdod	AshdodVet@moag.gov.il
Haifa seaport	Port de Haïfa	VS-HAIFAPORT@moag.gov.il
Eilat seaport	Port maritime d'Eilat	vet_eilat@moag.gov.il